



À Madame Christine Lagarde,
Ministre en charge de l'Économie,
139, rue de Bercy, Paris

La Quadrature du Net,
Paris, le 12 novembre 2009,

Du 4 au 6 novembre dernier, les négociateurs de l'Union européenne, les États-Unis, le Japon, le Canada, la Corée du Sud, l'Australie ainsi qu'un certain nombre d'autres pays se sont retrouvés pour un nouveau cycle de négociations au sujet de l'accord commercial relatif à la contrefaçon (ACTA, sous son acronyme anglais). Était notamment soumis à discussion le chapitre concernant la « protection des droits de propriété intellectuelle dans l'environnement numérique ».

Alors que ces négociations se déroulent depuis près de dix-huit mois, les États parties prenantes aux discussions ont jusqu'à présent refusé de communiquer au public des éléments précis concernant les dispositions envisagées. Le 3 novembre, une note adressée aux États membres par la Commission européenne a cependant « fuité », révélant la véritable nature des propositions formulées en matière de régulation d'Internet. Il apparaît ainsi que l'administration américaine, sans aucun doute influencée par les grandes entreprises du secteur du divertissement, souhaite renforcer par la voie de ce traité commercial la responsabilité des intermédiaires techniques exploitant le réseau Internet.

Les fournisseurs d'accès Internet (FAI) et hébergeurs de contenus pourraient ainsi se voir juridiquement responsables des agissements de leurs clients, et être contraints - afin de s'exonérer - de mettre en place des techniques de filtrage du trafic Internet. Les FAI pourraient également être contraints d'appliquer des dispositifs de type « riposte graduée » conduisant à des restrictions de l'accès Internet des personnes suspectées d'échanger des oeuvres sous droit d'auteur sans but commercial. De telles dispositions seraient dangereuses et contraires au bon développement de l'économie numérique, pilier fondamental de notre croissance économique. Ces mesures auraient également pour effet de porter un coup fatal à la neutralité du Net, principe essentiel à la sauvegarde de la concurrence, de l'innovation et des libertés individuelles dans l'environnement numérique.

Ces informations récentes ne font que confirmer les craintes qui s'expriment depuis maintenant plusieurs mois à l'encontre de l'ACTA, qui est le fruit d'un processus normatif antidémocratique d'autant plus inquiétant qu'il concerne des sujets intensément débattus au niveau politique, tant en France et en Europe qu'au niveau international.

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la ministre, de proposer publiquement à vos partenaires européens et à la Commission européenne que les orientations de négociation fassent l'objet d'une information du public et soient débattus dans les enceintes démocratiques (parlements nationaux et européen). Au-delà, nous vous prions de bien vouloir prendre publiquement position contre la proposition des États-Unis et d'user de votre voix au sein du Conseil de l'Union européenne afin de faire en sorte que les négociateurs européens s'opposent au projet actuel. Il est de votre devoir de refuser que ces sujets déterminants pour l'avenir de nos sociétés ne fassent l'objet d'un tel « blanchiment politique ».

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame le ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

*Philippe Aigrain, Gérald Sédrati-Dinet, Benjamin Sonntag, Jérémie Zimmermann,
co-fondateurs de La Quadrature du Net.*